

**745 - Préservation et
développement des espaces naturels**

**Proposition d'attribution de subventions
exceptionnelles en vue de l'ancrage du
Conservatoire des Sites Alsaciens et de la Ligue de
Protection des Oiseaux dans le territoire alsacien**

Rapport n° CD/2019/028

Service Chef de file :

L420 - Service milieux naturels

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'attribuer des subventions exceptionnelles au Conservatoire des Sites Alsaciens et à la Ligue de Protection des Oiseaux, partenaires de la politique départementale au titre des « Espaces Naturels Sensibles ». Ces deux structures portent des projets d'aménagements et de construction de leurs sièges en Alsace. Ils confortent leur ancrage local en répondant aux besoins actuels de ces deux associations.

Le Département du Bas-Rhin a été sollicité par deux partenaires historiques de sa politique « Espaces Naturels Sensibles ». Le Conservatoire des Sites Alsaciens et la Ligue de Protection des Oiseaux portent respectivement des projets d'aménagement et de construction de bâtiments visant à un meilleur ancrage dans le territoire alsacien, permettant un meilleur exercice de leur mission en lien avec les territoires et les bénévoles impliqués dans leur actions, pour des coûts maîtrisés notamment en terme de performance énergétique.

1 – Le siège du Conservatoire des Sites Alsaciens à CERNAY

Depuis 1993, le siège régional du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est basé à l'Écomusée dans la maison dite de Blodelsheim. Ce bâtiment ne répond plus, depuis plusieurs années, aux besoins fonctionnels de l'association : locaux exigus, absence de salle de réunion, mauvaise isolation thermique... Par ailleurs, le contexte partenarial a changé avec la nécessité pour le CSA de verser un loyer de 1 560 € par mois depuis novembre 2017 au gestionnaire de l'écomusée.

Après avoir exploré plusieurs pistes, le CSA a choisi d'acquérir les anciens bâtiments de la Communauté de Communes de CERNAY, qui comprennent un bâtiment principal, des locaux techniques adjacents et un espace vert arboré sur un terrain de 34 ares.

Le coût total de l'acquisition s'est élevé à 683 000 €. Le financement a été entièrement pris en charge par le CSA grâce à l'emploi d'un legs de 340 000 € et d'un prêt bancaire de 343 000 €.

En complément, le CSA sollicite un soutien financier exceptionnel auprès des collectivités territoriales alsaciennes, partenaires historiques de l'association, pour des travaux d'aménagement du nouveau siège social à CERNAY.

Le montant total des dépenses s'élève à 149 186 €. Il inclut la reprise des installations électriques, le câblage informatique, l'éclairage et divers travaux d'aménagement des bureaux (cloisonnage, mise en sécurité...), les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les collectivités ont été sollicitées selon la répartition suivante :

- Département du Haut-Rhin : 30 000 € sollicités,
- Département du Bas-Rhin : 20 000 € sollicités,
- Région : 40 000 € sollicités.

Le CSA gère plusieurs espaces naturels sensibles pour le compte du Département du Bas-Rhin.

Au vu de l'intérêt du projet et des actions menées dans le Bas-Rhin par l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € au CSA.

2 - Le centre de soins de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) à Rosenwiller

Ouvert en mai 2010, le centre de soins pour la faune sauvage en détresse de Rosenwiller voit chaque année le nombre de ses pensionnaires augmenter de manière conséquente, au point d'atteindre aujourd'hui près de 6 fois le nombre pour lequel il avait été prévu à l'origine.

L'équipe initiale composée d'un responsable et de 15 bénévoles à peine en 2010, est aujourd'hui constituée d'une soixantaine de personnes aux statuts très variés : bénévoles, éco volontaires, stagiaires et salariés en contrat aidé sont encadrés par deux permanents de l'association.

Tous se relayent 7j/7, 365 jours par an, et représentent la cheville ouvrière du centre.

Face à cette situation, la LPO a reconsidéré la structuration du centre de soins afin d'accueillir les bénévoles et les salariés dans des conditions plus fonctionnelles, de respecter au plus près les nouvelles normes de sécurité. Profitant de cette opportunité le conseil d'administration a également validé la construction d'un étage supplémentaire, destiné à accueillir les bureaux de toute la LPO Alsace.

Cette décision permet d'installer les différentes équipes avec les avantages qui en découlent (partage des compétences, facilités d'échanges ...) et la réalisation d'économie à moyen terme. La LPO Alsace est en effet locataire à Strasbourg alors qu'elle est propriétaire du terrain à Rosenwiller.

Le nouveau bâtiment sera construit de façon à minimiser son impact écologique : conception bio-climatique, utilisation de matériaux naturels et sains, isolation conséquente, récupération des eaux de pluie et permettre des économies à moyen terme.

Ce projet d'envergure est estimé à 1 100 000 €. Il a pu être envisagé grâce aux legs d'une valeur totale de 670 000 € dont la LPO a été bénéficiaire (il est rappelé que le terrain de Rosenwiller avait lui aussi été légué dans les années 2000). Un emprunt de 250 000 € complètera le financement en fonds propres. Les collectivités sont sollicitées pour boucler ce plan d'investissement.

Les subventions sont en cours d'instruction auprès de la Communauté de Communes de Rosheim (40 000 €) et déjà actées sur le principe par le Conseil Départemental du Haut-Rhin (30 000 €).

En complément, la LPO travaille sur un financement participatif d'appel au mécénat.

Au vu de l'intérêt du projet et notamment de son ancrage local en Alsace, il est proposé d'attribuer à la LPO une subvention de 30 000 €.

Sur proposition de la Commission des Dynamiques Territoriales du 6 juin 2019, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- au Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'aménagement de son siège à CERNAY pour un montant de 15 000 €,
- à la Ligue de Protection des Oiseaux pour la construction du centre de soins à Rosenwiller pour un montant de 30 000 €,

Ces subventions émarginent à l'AP 2019/1 « SUBENS ».

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBENS 2019-1	R 2019 Subvention espaces naturels sensibles	45 000 €	45 000 €	45 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :

- Décide d'attribuer deux subventions en vue du financement des projets de construction et d'aménagement des locaux des programmes suivants :

- Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'aménagement de son siège à Cernay pour un montant de 15 000 €,

- Ligue de Protection des Oiseaux pour la construction du centre de soins à Rosenwiller pour un montant de 30 000 €,

- Approuve les termes du projet de convention financière à intervenir avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la construction du centre de soins à Rosenwiller, en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY